



COMPTE RENDU SNES

CAPA DU 20/01/2014

Personnes présentes :

- R. Haulet : DRH
- A. Blanc : Chef DRH
- C. Barbier: Chef bureau DIRH 2B
- F. Noël : DIRH 2B
- C. Arnaud : DIRH 2B
- L. Hugot : CSAIO
- B. Mezerette : DCIO Semur en Auxois
- Jérôme Caillieux et Magali Lenoble : Commissaires paritaires SNES

Pas de représentant du SGEN

I) Lecture de la déclaration préalable du SNES ci jointe

II) Réponse aux questions diverses liste ci jointe

1 et 2 - Après avoir souligné la situation ubuesque de la Saône et Loire, nous avons obtenu de l'administration une **mesure de carte scolaire** pour les anciens collègues de Digoin. Elles auront un écrit leur précisant cela.

Nous avons, néanmoins, demandé la réouverture de chaque CIO; ce à quoi on nous répond que **la réouverture des CIO ne dépend pas de l'Education Nationale.**

3 – L'administration semble gêner quand à la question de la responsabilité des DCIO. Elle considère que « dès lors que les personnels sont rattachés à Autun, leur supérieur hiérarchique est le DCIO d'Autun, à qui reviendra la proposition de notation » (R. Haulet).

Nous avons souligné à plusieurs reprises l'incohérence de la situation et les inégalités entre DCIO.

4 – L'administration n'envisage pas de réintégrer un ½ poste à l'IUT du Creusot.

5 – Personnels non titulaires :

L'affectation ne relève pas des instances paritaires. L'administration refuse notre proposition de groupe de travail pour affecter les contractuels.

Cependant, nous restons à disposition des collègues pour les aider dans leur situation et faire remonter les dysfonctionnements à l'administration.

III) Mouvement Avancement d'Échelon

Nous avons souligné l'injustice du système d'avancement qui est en inadéquation avec le nombre de COPsy.

En effet, un collègue, dans certains échelons, peut être promouvable depuis 10 ans et ne jamais être promu!!!!

IV) Avancement des DCIO : 2 demandes et 2 avis favorables.

V) Mouvement inter : 3 candidatures.